

Contrat de vente des cartes de saillies 2018 de l'étalon
Etadam la Majorie

Entre d'une part,

Melle Clémentine Manoha, gérante de l'Earl Haras de la Majorie, Domaine de l'Homme, 1635 Rte de l'Heame, 07790 St Alban d'Ay, tél : 0680611381 ou 0967487140, E-mail : christian.manoha@gmail.com, gestionnaire et étalonnier pour la saison de monte 2018. de l'étalon **Etadam la Majorie**, Race : Pur Sang Arabe, Sire n° 14 475 722 T agréé à la monte publique en France,

ci-après dénommé l'Étalonnier,

Et d'autre part,

le propriétaire de la jument : M.....

adresse :code postal :

Ville :tél. :

ci-après dénommé le Propriétaire,

Nom de la jument : Race :n° SIRE :

Nom du centre d'insémination :tél. :

Nom du responsable du centre d'insémination :

Il est convenu ce qui suit

Les expéditions de semence congelée et réfrigérée ainsi que la production de sperme frais sur place commencent le 1^{er} avril 2018 et s'achèvent le 30 juin 2018

1) Type de monte

Etadam la Majorie sera disponible en sperme frais, réfrigéré et congelé. La mise en place se fera dans tous les centres de mise en place agréés.

2) Prix des cartes de saillie 2018

150 € TTC à la réservation + 300 € TTC de solde jument pleine au 1^{er} octobre 2018. En cas de viduité, la part réservation sera reportée sur la saison de monte 2011. Il sera fourni 3 doses de sperme congelé par carte de saillie. Le transport de ces 3 doses est inclus dans les frais techniques.

3) Frais techniques

- 90 € TTC payable à la réservation si la jument est inséminée en sperme frais dans les installations de RRéproduction - Haras du Mas de Reboul - 1115, chemin du Restaurant - 30130 Carsan.

- 120 € TTC payable d'avance par envoi de sperme réfrigéré.

- 260 € TTC payable d'avance si la semence congelée est expédiée vers un autre centre de mise en place. Les frais techniques des cartes supplémentaires seront ramenés à 120 € TTC à condition que l'ensemble des doses soit expédié en même temps dans un même centre de mise en place.

4) Carte "Avantage"

Dans le cas où la jument susnommée serait pleine sans avoir consommé toutes les doses, le propriétaire, après avoir informé l'étalonnier de la gestation confirmée de sa jument, pourra faire inséminer une 2^{ème} jument avec les paillettes restantes. La part réservation de la saillie de cette jument ne sera facturée qu'après contrôle de gestation positif pour 50% de la part réservation, soit 75 € TTC, plus le solde de 300 € TTC si jument pleine au 1^{er} octobre 2018. Il ne sera pas facturé de frais techniques. **Aucun envoi de doses ne sera fait pour cette 2ème carte.**

5) Expédition des doses en IAC.

Les doses ne seront expédiées qu'après réception du règlement de la part réservation et des frais techniques, soit 410 € TTC. et d'un chèque de 300 € TTC pour le solde. Le chèque correspondant au solde sera encaissé le 1^{er} octobre 2018 ou restitué au propriétaire ci celui-ci fourni avant cette date un certificat de viduité de la jument susnommée. Le délai entre la demande d'expédition et la réception par le centre de mise en place est de 8 jours ouvrés. Les doses non utilisées ne seront ni reprises, ni remboursées.

6) Frais de suivi et de mise en place.

Tous les frais inhérents à l'exploitation de la jument (suivi ovarien, inséminations, pensions, frais vétérinaires, etc.) sont à la charge exclusive du propriétaire de la jument.

A chaque expédition de sperme congelé sera jointe une paillette de test afin que le centre destinataire vérifie la qualité de la semence après le transport. Aucune réclamation ne sera prise en compte au delà d'un délai de 48 heures après la livraison. Le propriétaire informera le centre de mise en place, avant la 1^{ère} insémination, que l'utilisation de la semence vaut acceptation de sa qualité.

Fait à le

Je soussigné.....déclare avoir compris les termes du présent contrat.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le propriétaire

L'étalonnier.